

GALANTON

Maison de Saint-Geours-d'Auribat

La maison Galanton, située contre l'actuel cimetière de Saint-Geours, est également appelé le Clercq.



Plan cadastral de Saint-Geours-d'Auribat (début du XIX^e siècle)

Le 4 avril 1618, à Saint-Geours, dans la maison Guilhem, Jean de Légglise dit Galenton, reconnaît tenir à fief de Bertrand de Vignolles Lahire, pour raison de la caverie de Bordes, « certaine pièce de terre, vigne blanche, taillis et pascherar appelé au hourquet, que confronte de soleil levant, avec terre de l'héritage de Parron, de nord, à terre de l'héritage d'Amanieu, ruisseau entre deux, de mer, avec terre de l'héritage de Pévigne, que a présent tient et possède pour l'avoir acquis au pacte de rachat, Jehan de Martin, marchand, de montagne, avec chemin de service qui va et vient de Parron à Lapeyrere [...] sis et situé en ladite paroisse de Saint-Geours ». Il promet payer annuellement pour la Saint-Martin, neuf deniers de fief qu'il portera au château du seigneur de Vignoles, à Préchacq. Augier de Palis, Jean et autre Jean Degos, père et fils, habitants de Saint-Geours, sont témoins.¹

A la fin du XVIII^e siècle, la maison Galanton est occupée par Fabien Lauratet, tisserand, et sa famille.

Le 9 février 1768, à Galanton, Fabien Lauratet épouse Jeanne Saint-Germain. Tous deux sont habitants de Saint-Geours.

Fabien Lauratet, tisserand, âgé de 62 ans, veuf de Jeanne Saint-Germain, né à Amanieu à Saint-Geours, fils de feux Bernard Lauratet et de Luce Puyo, meurt le (19 germinal de l'an IX) « à Galanton ou Clercq ».

¹ A. D. Gers, E 919 (Fonds Poyanne, Reconnaissances de la caverie de Bordes).

Les témoins sont Jean Farthouat, cultivateur à Bidenson, et Bernard Batbedat au Minas, proches voisins du décédé.

Le 1^{er} septembre 1817, Jean-Baptiste Affre, prêtre, curé desservant de Saint-Geours-d'Auribat, achète à Bertrand Dupérié, vigneron, domicilié de Saint-Geours-d'Auribat, une portion de maison, fournière et ayrial, dépendances et appartenances, dits de Galanton, sis à Saint-Geours-d'Auribat, moyennant la somme de 300 francs. L'acte de vente évoque le partage qui aura lieu lorsque Paul Dupérié, neveu du vendeur, atteindra l'âge de sa majorité. La portion vendue ne sera pas comprise dans ce partage.

Du *Dix-neuvième* jour du mois de *Germinal* l'an *neuf*
de la République française.

ACTE DE DÉCÈS de *Jabien Lauratet à Galanton ou clercq.*
décédé le *dix-huitième* à deux heures — *heure* du *Soir*
profession de *Ciseraut*, — âgé de *soixante deux* ans, né
à *Damanieu à S. Geours* département de *Landes*
demeurant à *Galanton à S. Geours*, veuf de *Jeanne S. Germain*

fil de *feux Bernard Lauratet* et de *Luce Bayo*, quand ils
vivaient habitants de *S. Geours*.

Sur la réclamation à moi faite par le Cit. *Jean Farthouat à Bidenson*
demeurant à *S. Geours* — profession de *cultivateur*
qui a dit être *proche voisin* du
défunt, et par le Cit. *Bernard Batbedat au Minas à S. Geours*
qui a dit être *proche voisin* du défunt. Et ont signé:
pour ne savoir écrire.

Constaté suivant la loi, par moi *Jean Seglise* *adjoint du*
maire de *S. Geours d'Auribat* — faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil.

Seglise *adjoint du Maire*